

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice | 19 |
| Présents | 15 |
| Votants | 17 |

| |
|--|
| N° D045_ Projet de rénovation-extension du groupe scolaire : mission de la maîtrise d'œuvre |
|--|

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 août 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, WIART Florine, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre.

Absent (2) : LAURANT Thierry, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h05*)

Excusés (2) : DUCRET Marie-Claire pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise
CHEVALLAY Patrice pouvoir à TRINCAT Christophe

Votants (17)

Monsieur le Maire rappelle les dernières étapes du projet : l'APS n°1, proposé en début d'année, n'a pas donné satisfaction, un nouveau programme a été établi tenant compte des contraintes et demandes des élus, et une présentation de l'APS n°2 a été faite le 25 juillet par l'équipe de la maîtrise d'œuvre.

Malheureusement l'APS n°2 n'est pas non plus satisfaisant.

Le groupe de travail « Restructuration et Rénovation du groupe scolaire » propose de ne pas poursuivre avec la Maîtrise d'œuvre et précise qu'il souhaite vivement poursuivre le projet de rénovation-restructuration du groupe scolaire en raison de l'évolution de la démographie, des besoins nouveaux de la population.

En cas de rupture, sont conservées les diverses études (relevés topo, étude de sol, diagnostics, ...) et sont perdues les missions réalisées par la maîtrise d'œuvre et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Seront également à régler une indemnisation de 5% sur les missions résiliées.

Monsieur le Maire explique que c'est une situation inédite et donne la parole au conseil pour avis sur cette rupture.

Le tour de table constate le nombre de réunions engagées et confirme, à regret, la volonté expresse de trouver une autre équipe pour poursuivre le projet.

Monsieur le Maire propose de rencontrer rapidement la maîtrise d'œuvre accompagné des élus Claude GALLAY et Florine WIART.

Le conseil municipal se prononce pour la poursuite du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** la rupture avec le Maître d'œuvre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives pour la poursuite de ce programme d'investissement tel qu'il a été estimé dans les réunions de préparation.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

